

Conseil Municipal du 17 janvier 2025 à Entraunes

La séance est ouverte à 17h00.

Présents :

Mesdames Marie Final, Jeannine Massiera représentée par Marie Final, Messieurs Frédéric Auzias, Emile Giovanneschi, Stéphane Léopold, Jean-Paul Mandine, Jérôme Mansons, Pierre Tardieu.

Absent :

Madame Léonie Ferran et Monsieur Bernard Puverel.

1 - Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2024

Après lecture par le Maire, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – Élection d'un membre de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Le Maire explique que suite à la démission du conseil municipal d'Yves Payan, membre suppléant de la CAO, il convient d'élire un nouveau membre suppléant. Il est donc procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur Jean-Paul Mandine est élu en qualité de membre suppléant à la CAO.

Adopté à l'unanimité

3 – Élection d'un membre de la Commission de Délégation de Service Public

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Yves Payan faisait aussi partie de la Commission de Délégation de Service Public et invite le conseil à voter à bulletin secret pour l'élection d'un nouveau membre.

Monsieur Jean-Paul Mandine est élu en qualité de membre suppléant à la Commission de Délégation de Service Public.

Adopté à l'unanimité

4 – Convention avec l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes (Agence 06) pour l'application des droits de sols

Le Maire présente l'Agence d'Ingénierie départementale des Alpes-Maritimes, ci-après l'agence 06, initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 3 février 2020.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier conformément aux dispositions de l'article L.5511-1 du CGCT.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence 06, de sa politique générale et du projet de convention, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide :

- **D'adhérer** à l'Agence 06 pour la compétence assistance dans l'application du droit des sols et en conséquence de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'Agence 06 ;
- **D'approuver** le montant de la cotisation d'un montant de deux cent euros qui sera versée à l'Agence 06 ;
- **Dire** que l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par l'Agence 06 débutera le 01 février 2025, sous réserve de la transmission de l'ensemble des documents d'urbanisme, pour chaque nouveau dossier déposé à partir de cette date ;
- **D'approuver** les missions en matière d'application du droit des sols et la convention figurant en annexe définissant les obligations respectives des parties ainsi que les délais de transmission des pièces ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus évoquée ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de l'instruction et à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

5 – Demande de Subvention au Parc National du Mercantour (PNM) dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Entraunes bénéficie d'une dotation de 15 227,00€ du PNM pour l'année 2025. Il rappelle qu'il s'agit d'un droit à subvention à hauteur de 50% servant à financer des projets dans le cadre de la convention d'application de la Charte du Parc National.

Il expose au Conseil Municipal que le Point Information actuel est en baisse de fréquentation, en grande partie en raison de l'évolution des usages. Avec l'accès facilité à Internet, les visiteurs s'informent de plus en plus en ligne, ce qui réduit le recours à ce type de structure pour obtenir des renseignements. Afin de répondre aux nouveaux besoins et de redynamiser cet espace, il apparaît nécessaire de repenser son fonctionnement.

Il propose de transformer le Point Information en un lieu d'accueil touristique en libre-service. Ce nouvel espace serait aménagé de manière interactive et accessible à tous, avec des panneaux informatifs, des dispositifs numériques et d'autres supports permettant de consulter facilement les informations.

Cet espace permettrait de valoriser :

- les différentes possibilités de balades et de randonnées sur la commune d'Entraunes ;
- d'autres espaces naturels de proximité tels que les gorges de Daluis ou la maison de l'environnement de Valberg.

Cette transformation vise à offrir un service plus attractif, moderne et adapté aux attentes des visiteurs, tout en mettant en valeur les atouts du territoire.

Le Maire propose ce projet dans le cadre de la dotation 2025.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la transformation du point information en un espace d'accueil en libre-service tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- sollicite du PNM la subvention servant à assurer le financement du projet selon la répartition suivante :

Montant prévisionnel HT du projet		30 454,00 € HT
Plan de financement	PNM	15 227,00 € HT
	Commune	15 227,00 € HT
total		30 000,00 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, incluant l'aménagement du local et la mise en place d'équipements adaptés à ce nouveau dispositif.

Adopté à l'unanimité

6 – Renouvellement du bail de l'auberge Val d'Entraunes

Le Maire rappelle que la gestion de l'auberge communale a été confiée à la SARL MMLP. Le bail est à renouveler et ce à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire propose un bail de l'auberge communale au bénéfice de la SARL MMLP pour une durée de trois ans.

Le loyer est réparti en trois phases :

- De janvier à mai : 300,00 € HT par mois
- De juin à novembre : 900,00 € HT par mois
- Décembre : 300,00 € HT

1^o/ Approuve l'exposé du Maire,

2^o/ Autorise le Maire à signer le nouveau bail pour la gestion de l'Auberge communale du Val d'Entraunes au bénéfice de la SARL MMLP pour une durée de trois ans dans les conditions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

7 – Local artisanal

Une potière récemment installée sur la commune recherche un local pour la fabrication et la vente de ses créations. La Maison du Four demandant des travaux pour pouvoir louer ce local, il lui sera proposé d'utiliser le four à pain ainsi que le local commercial de l'ancienne boulangerie en attendant la réalisation des travaux de la Maison du Four. Le local commercial pourra être partagé avec d'autres producteurs locaux. Si elle est intéressée, un nouveau débat aura lieu pour définir les modalités de location.

8 – Point sur le budget 2025

A ce jour, il y a des incertitudes concernant les dotations de l'Etat. Concernant les frais de fonctionnement, ça ne pose pas de problème jusqu'au vote du budget. Par contre pour l'investissement on ne peut payer que ce qui a été engagé en 2024. De nouveaux investissements ne sont pas réalisables jusqu'au vote du budget qui devra avoir lieu avant le 15 avril 2025.

9 – Point sur les travaux

- Intempéries

L'estimation des travaux serait de l'ordre de 200 000,00 € HT. Il faut réaliser une étude préalable et la soumettre à la DDTM afin qu'ils puissent nous accompagner sur ce dossier. De plus, les dossiers réglementaires liés à la loi sur l'eau nécessitent une ingénierie spécifique et demandent du temps.
Les travaux ne pourront pas être réalisés avant l'exercice 2026.

- Église

Les voûtes sont terminées. L'intégralité des échafaudages a été enlevé pour pouvoir faire les sols. Le vitrail est posé.

- Maison Blanc

Les travaux lié à la création d'un studio meublé sont terminés. Il manque encore la porte d'entrée et la porte fenêtre.

- Déchèterie :

Le système mis en place à aujourd'hui fonctionne bien. Pour rappel, le camion de la commune est à disposition un samedi matin sur deux.

- Grange de Pièce Longe :

Préparer l'appel à projet et le soumettre à l'agence 06 pour avis.

La séance est close à 19h05.

